

BAZOCHES-SUR-HOËNE
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FÉVRIER 2026 – 19H00

L'An Deux Mil Vingt Six, **le onze février à dix-neuf heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, 4 rue du Presbytère sous la présidence de Monsieur Jean Lamy, Maire.

Étaient présents : M. Jean LAMY, Maire, Laurent MILLET, Christian DEHAUDT, David RENAUD, Adjoints, MMES Laurence LOUIS, Agnès DRONEAU, Jocya BOUVIER, MM Maurice LEBLOND, Jean Claude PIVARD, Ulysse OLIVIER, François QUATREBOEUF.

Étaient Absents :

Madame Nelly TARIN qui a donné pouvoir à M. François QUATREBOEUF.

Madame Benoîte VALLIN qui a donné pouvoir à Mme Agnès DRONEAU.

Monsieur Michel VINSON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2025.

Le Conseil municipal désigne le secrétaire de séance : M. Ulysse OLIVIER.

DÉLIBÉRATION 2026-11-02-01

7- FINANCES LOCALES

7-1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'Union Sportive Mortagnaise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote une subvention de 100.00 €.

La dépense est inscrite en section de fonctionnement du budget primitif 2026.

DÉLIBÉRATION 2026-11-02-02

7- FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DEVIS DE L'ENTREPRISE TREFIBOIS

Le Conseil municipal prend connaissance du devis de l'entreprise TREFIBOIS pour les travaux de réfection des deux passerelles sur l'Hoëne. Ce devis s'élève à la somme TTC de 11 060.40 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

DÉLIBÉRATION 2026-11-02-03

7- FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DEVIS DE L'ENTREPRISE BVSR MULTISERVICES RIPAULT Sylvain

Le Conseil municipal prend connaissance du devis de l'entreprise BVSR Multiservices RIPAULT Sylvain

pour les travaux de réfection de façades de la mairie.
Ce devis s'élève à la somme TTC de 13 780.25 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

**DÉLIBÉRATION 2026-11-02-04
7- FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
DEVIS DE L'ETABLISSEMENT NICOBAT**

Le Conseil municipal prend connaissance du devis de l'établissement NICOBAT pour les travaux d'isolation dans le local de rangement de la Maison du Temps Libre. Ce devis s'élève à la somme TTC de 3 718.90 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

**DÉLIBÉRATION 2026-11-02-05
7- FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
DEVIS DE LA SOCIÉTÉ URANUS MICRO**

Le Conseil municipal prend connaissance du devis de la société Uranus Micro pour le remplacement de l'ancien ordinateur de la mairie. Ce devis s'élève à la somme TTC de 1 390.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

**DÉLIBÉRATION 2026-11-02-06
7- FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
DEVIS DE LA SOCIÉTÉ SIGNALCOM**

Le Conseil municipal prend connaissance du devis de la société SIGNALCOM pour l'installation d'un panneau indiquant les commerçants de la commune. Ce devis s'élève à la somme TTC de 1 164.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

**DÉLIBÉRATION 2026-11-02-07
7- FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
DON DU MATÉRIEL DU COMITÉ DES FÊTES DE BAZOCHES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Comité des Fêtes de Bazoches souhaite faire don à la commune de leur matériel (voir liste) qui sera mis à la disposition de toutes les associations de la commune à titre gratuit et géré par le Comité des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le don de matériel consenti par le Comité des Fêtes de Bazoches.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- **Le Conseil municipal** ne donne pas suite à la demande de subvention de la MFR de RIVES D'ANDAINE.
- **Le Conseil municipal** élabore la composition du bureau de vote des élections Municipales du 15 et 22 mars 2026.
- **Le Conseil municipal** prend connaissance du bilan des salles communales (foyer social, MTL et Rabelais). En termes de fonctionnement, elles sont déficitaires.
- **Le Conseil municipal** prend connaissance du souhait des propriétaires du magasin PROXI d'installer une petite terrasse démontable et souhaite également que la place de stationnement devant la boutique soit réservée aux vélos, mobylettes et motos.
Le Conseil municipal donne son accord.
- **Monsieur le Maire** donne lecture d'un courrier reçu d'un habitant de la commune concernant le stationnement gênant des voitures au niveau du chemin 29 Grande Rue, à réfléchir pour la prochaine réunion.
- Le Conseil municipal prend connaissance du faire-part de mariage d'Anthony Foucher et de Marie DEHAUDT.

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

MERCREDI 11 MARS 2026 à 17H00

À BAZOCHES-SUR-HOËNE, LE 12/02/2026

Le Maire, Jean LAMY



Le secrétaire de séance, M. Ulysse OLIVIER.

